

## ENTENTE RELATIVE AUX RESTRICTIONS S'APPLIQUANT À UN COMPTE VISA PROPRIOR

**DESTINATAIRE :** COMPAGNIE HOME TRUST N° PRÊT :

**EXPÉDITEUR :** [EMPRUNTEURS]

**OBJET :** ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ/SÛRETÉ :

J'atteste/nous attestons que le compte VISA PropriOR faisant l'objet de ma/notre demande et dont Home Trust est susceptible de me/nous faire bénéficier moyennant une sûreté hypothécaire sur la propriété spécifiée ci-dessus ne servira pas à une des fins suivantes :

- i) l'achat de la propriété;
- ii) la rénovation ou l'amélioration de la propriété;
- iii) le remboursement d'un prêt hypothécaire sur la propriété contracté antérieurement pour l'une des fins ci-dessus.

Je prends/nous prenons en outre vis-à-vis de Home Trust l'engagement de ne pas utiliser le compte VISA PropriOR pour l'une de ces fins.

La présente entente constitue une clause supplémentaire de notre convention du titulaire de carte VISA PropriOR. Dans l'éventualité de quelque violation de la présente entente, Home Trust peut, sans autre avis, refuser d'accorder tout crédit supplémentaire sur le compte VISA PropriOR, déclarer le solde alors impayé sur le compte VISA PropriOR immédiatement dû et exigible et se prévaloir de l'hypothèque sur la propriété.

DATE : \_\_\_\_\_

Témoin :

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie :

\_\_\_\_\_  
Emprunteur :

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie :

\_\_\_\_\_  
Emprunteur :

À NOTER : La présente entente n'est applicable qu'aux comptes VISA PropriOR dont la somme du crédit autorisé pour ce compte et de toute hypothèque antérieure dépasse 80% de la valeur de la propriété au moment de la création de l'hypothèque destinée à garantir le compte.